



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

Berger Levrault

ID : 028-212800130-20251222-2025_1009-DE

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700

DÉCISION N° 1009 du 22/12/2025

NOMENCLATURE N° 7-1 (Décision budgétaire).

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2026, pour la réfection du plafond de la bibliothèque

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 portant décision de déléguer plusieurs compétences au Maire sur la base de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Considérant que Monsieur le Maire a reçu délégation pour demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions, dans la limite de 1 000 000 € par programme ;

DECIDE

Article 1 : De demander une subvention au titre de la DETR 2026, pour la réfection du plafond de la bibliothèque.

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle a été rendue exécutoire.

Article 3 : Le présent document sera transcrit au registre des décisions du Maire.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La mise en ligne sur le site internet :
- www.aunay-sous-auneau.fr le 22/12/2025

Aunay-sous-Auneau le : 22/12/2025

Le Maire,



Julien PICHOT